

2000 2020 ans www.gpm-immobilier.com

Vous êtes notre bien le plus précieux!

32 Avenue des FOURNEAUX 17690 ANGOULINS-SUR-MER TÉL 05 46 370 300 contact@gpm-immobilier com

## ATTESTATION DE SURFACE DE CONSTRUCTION ET D'EMPRISE AU SOL MAXIMALES AUTORISEES - PCMI 9

Je soussigné, MARTEL Stéphane, représentant de la société SAS GPM IMMOBILIER sis 32 avenue des fourneaux 17690 ANGOULINS SUR MER en qualité de gérant, atteste par la présente, que le lot de terrain à bâtir dont la désignation suit :

Commune de : Andilly département de la Charente Maritime (17)

Lotissement: Lucie Aubrac

Arrêté du maire : Permis d'aménager n° 01700821C0001

**LOT N°:** 6

SUPERFICIE: 369 m<sup>2</sup>

**CADASTRE** - Section ZL 235

Bénéficie d'une surface de plancher de construction maximale autorisée de 200 m²

L'acte de vente sera reçu en l'étude de Maître MONNETREAU

Notaire à Saint-Agnant (17620)

Fait à Angoulins

Le 10/10/2022

NOTA : La présente attestation doit être jointe à la demande de Permis de Construire.

Pour servir et faire valoir à qui de droit.

Stéphane MARTEL, Gérant

SAS GPW IMMOBILIER
BP 29 - Averue des Fourneaux
17690 ANGOULINS-SUR-MER

Tél.: 05 46 370 300 SIRET 440 902 278 00017



















2000 2020ans www.gpm-immobilier.com

Vous êtes notre bien le plus précieux!

32 Avenue des FOURNEAUX 17690 ANGOULINS-SUR-MER TÉL 05 46 370 300 contact@gpm-immobilier.com

## CERTIFICAT D'EQUIPEMENT DU LOTPOUR L'OBTENTION DU PERMIS DE CONSTRUIRE – PCMI 10

Objet : Certificat d'équipement du lot

Pièce nécessaire au dépôt du permis de construire sur le lot 6

Lotissement: LUCIE AUBRAC

Commune: ANDILLY

Permis d'aménager n° 017008 21 C0001

Lot n° 6

Je soussigné, MARTEL Stéphane, représentant de la société SAS GPM IMMOBILIER sis 32 avenue des fourneaux 17690 ANGOULINS SUR MER en qualité de gérant, atteste par la présente, que les équipements de desserte, réseaux assainissements, eau, électricité et téléphonie (génie civil et déroulage intérieur uniquement), ont été réalisés ainsi que la plateforme de l'ensemble des voies du lotissement susnommé desservant le lot n° 6

Le lot du lotissement n° 6 est ainsi desservi en application des dispositions de l'article R 442-18 b) du Code de l'urbanisme.

<u>NOTA</u> : La présente attestation doit être jointe à la demande de Permis de Construire déposé sur le lot n° 6

Pour servir et faire valoir à qui de droit.

Stéphane MARTEL, Gérant

SAS GPM IMMOBILIER
BP 29 - Avenue des Fourneaux
17690 ANCOULINS-SUR-MER
Fel. 705 46 370 300
SIREY 440 902 278 00017













